



Ville de Castelnaudary

Direction Aménagement Urbanisme

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : 3 Domaine et Patrimoine

**OBJET : Site Andréossy :
convention mise à disposition
au profit de l'association Centre
d'Etudes Traditionnelles en
Lauragais**

Décision N° 2026-230

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026-73 du 21 mars 2026 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n° 5,

CONSIDÉRANT l'intérêt que présentent les activités de l'association pour la Commune et leur contribution à la vie culturelle et associative locale,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans ces conditions, de mettre à la disposition de l'association un local situé sur le site Andréossy,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer la convention de mise à disposition des locaux situés dans le bâtiment A1 du site « Andréossy » au profit de l'association Centre d'Etudes Traditionnelles en Lauragais.

ARTICLE 2 : la convention est consentie pour une durée d'un an à compter du 15 septembre 2026, soit jusqu'au 14 septembre 2027, renouvelable trois fois pour des périodes successives d'un an.

ARTICLE 3 : l'association versera toutefois à la Commune une participation forfaitaire annuelle de 200 € (deux cents euros) destinée à contribuer aux frais de fluides et aux charges de fonctionnement liés à l'utilisation des locaux.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 1^{er} septembre 2026



Le Maire,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le **14 SEP. 2026**

ID : 011-211100763-20260901-DEC2026230URBA-CC